

L'Analyse de Risques



Arrêter, Observer et Agir prudemment.

OK tu peux commencer !

Il est difficile souvent de prévoir l'imprévu, d'être un « accident-proof », mais il faut faire le maximum pour éviter les risques. Il est démontré que l'analyse des risques est efficace et une façon sécuritaire avant de commencer un travail.

L'objectif de la formation est de développer des habitudes et l'observation de situations pour prévenir les accidents au travail, sur le terrain ou dans l'usine. On apprend à observer, analyser les risques potentiels, évaluer les solutions et protéger son aire de travail, pour les collègues et le public, selon des facteurs rigoureux, des environnements changeant, des observations et des protections nécessaires.

La présente formation est un guide pour :

1. Mettre en place le processus d'analyse des risques ;
2. Favoriser un changement dans les méthodes de travail et susciter l'application d'analyses de risques avant de débiter un travail ;
3. Mettre en place une matrice des tâches pour identifier les risques et les améliorations à réaliser ;
4. Comment faire une analyse de risques ;
 - a. soit par des formulaires (check liste ou feuille de travail)
 - b. soit par des analyses systématiques et revue par les employés et responsable
 - c. l'analyse des informations recueillies pour en dégager les recommandations et les corrections nécessaire à la sécurité des intervenants ;
5. Faire les suivis, identifier et mettre en place des mesures soit pour éliminer les risques ou pour corriger une situation par un équipement ou une protection approprié ;
6. Revoir les accidents et les passé-proches pour analyser les risques,
7. Communiquer rapidement et efficacement l'information à tous les intéressés.
8. On y discute également de la loi C-21, au fédéral et à la CSST, et de la responsabilité de chacun à appliquer et à faire appliquer les règles en SST (... la diligence raisonnable).

La formation s'adresse :

- aux gestionnaires de chantier, au représentant de l'entreprise et au responsable de la SST ;
- aux gestionnaires d'employés, superviseurs, contremaître, aux surveillants de chantiers ;
- aux employés ;
- au représentant des employés ou d'un observateur représentant l'employé.

... parce qu'ils ont tous un rôle, une responsabilité dans un processus d'analyse de risques.

Avant la formation, le formateur d'ARC évaluera la procédure actuelle de l'entreprise, afin d'améliorer le processus d'identification et de communication à l'interne. Il en discutera avec le directeur responsable du service SST.

La présentation est communiquée par 4 heures théoriques dans une salle et par des exercices sur «le terrain».

L'Analyse de Risques

Conditions en vigueur mises à jour : mars 2016.

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 3 :30 heures : pour employés, gestionnaires, dirigeants, représentants des employés et sous-traitants.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • de 2 à 12 participants par session.
où	<ul style="list-style-type: none"> • Chez le client. <ul style="list-style-type: none"> ○ des frais de déplacement de 50¢/km pourraient être facturés, si la formation se donne à plus de 50 KM de Montréal (100 km aller-retour).
quand	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> • 550 \$ / session + 25\$ par participant, payable la journée de formation.
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • aucun • prévoir que sur tous les chantiers de construction, l'attestation ASP Construction est requise et obligatoire pour entrer sur le chantier.
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Former les intervenants aux principes et règles d'analyse de risques, par la connaissance du travail, les risques identifiés et par l'observation ; • Assurer que le processus d'analyse de risques soit fait de façon méthodique, et rigoureuse ; • Améliorer le processus de formation des tâches et des communications pour diffuser les recommandations et les instructions de travail ; • Fournir une attestation de compétences au participant.
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La formation traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Explication du processus d'analyse des risques, les règles à suivre ○ Le rôle de chacun sur le terrain ○ Une matrice qui décortique les tâches en identifiant les activités, les risques, les solutions, les ÉPI, les responsabilités ○ La protection des aires de travail, la signalisation ○ Les recommandations et les communications à établir ○ Un plan d'intervention en cas d'urgences ○ Des mises en situations (exercices) ○ Un test écrit de compréhension pour chaque participant. • Des études de cas d'accidents déjà survenus en entreprises, les analyses, les recommandations, les communications nécessaires.
attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation individuelle des connaissances acquises ; un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans ; • Pour l'entreprise un certificat pour ses efforts à promouvoir la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des applications sur les façons de faire une analyse de risques.

L'Analyse de Risques

soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens.• Vous bénéficiez également des mises à jour sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST gratuitement durant cette période.
-----------------------	--

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP me contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau est formateur agréé d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés. De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourrait vous donner droit à des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services, sous forme de subvention.

